



## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

*« Le règlement n° 2021-101 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial » a été adopté par le conseil des maires le 9 février 2021 et entre en vigueur conformément à la loi.*

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 2<sup>e</sup> jour de mars 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque